

TITRE III
LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

Repenser l'économie du développement
en Afrique Noire

par

J. M. GASTELLU (*)

Ce n'est pas un simple hasard si le titre de cette note rappelle celui du pamphlet d'un anthropologue britannique qui invitait les chercheurs à reposer et à repenser les questions fondamentales de sa discipline (1). Sans avoir la prétention de vouloir imiter E. Leach et de proposer aux économistes le même effort de réinvention et d'imagination, je voudrai plus simplement suggérer ici quelques réflexions qui résultent de l'expérience d'un chercheur économiste en contact avec les réalités du terrain en Afrique Noire. Et l'appel au patronage d'E. Leach se justifie par le fait que la théorie économique courante, celle qui est enseignée de nos jours dans les Universités, et, notamment, la théorie du développement, m'a paru insuffisante pour comprendre l'évolution économique de l'Afrique Noire et inadéquate pour interpréter les phénomènes observés dans un milieu économique villageois. Aussi, j'ai dû recourir à une approche anthropologique pour pouvoir expliquer de la manière la plus satisfaisante possible les faits économiques recueillis.

(*) Attaché de recherche à l'O.R.S.T.O.M. Dakar.

(1) E. Leach, *Rethinking Anthropology*, University of London, The Athlone Press, 1966.

Le reproche majeur que je crois pouvoir adresser à la théorie actuelle du développement, et notamment à la recherche économique française en la matière, est d'ignorer les phénomènes sociaux, et cela parce que l'étude de ces phénomènes conduit à dévoiler l'idéologie implicite dont cette théorie est le véhicule.



L'ignorance des phénomènes sociaux résulte du choix même du cadre de référence des études économiques faites en Afrique Noire au cours de la première décennie des indépendances : la majorité de ces études étaient situées au niveau des ensembles nationaux. — Le choix de ce cadre de travail allait de soi puisqu'étaient maintenues en l'état les relations commerciales antérieures entre les anciennes métropoles et les anciennes colonies, et que ces relations, à quelques exceptions près, n'avaient pas été fondamentalement « repensées ». La conséquence de ce choix fut que le champ de recherche de l'économie du développement était bien étroit : lui échappaient aussi bien les problématiques posées par les phénomènes de la domination internationale que celles s'attachant à comprendre le fonctionnement des systèmes économiques locaux. — Par là, l'économie du développement ne se remettait pas elle-même en question, puisque les préoccupations économiques des nouveaux Etats indépendants n'étaient pas différentes de celles que l'on avait affrontées au lendemain de la seconde guerre mondiale ; dans l'ensemble francophone, les politiques de « planification nationale » prenaient purement et simplement le relais des « plans de développement et social » ébauchés à partir de 1946, avec la mise en place du F.I.D.E.S. et de la Caisse centrale de la France d'outre-mer comme organes d'exécution (2).

Mais vers la fin de cette première décennie des indépendances africaines, le réseau des relations commerciales des anciennes colonies s'est progressivement modifié, s'ouvrant davantage, quoique lentement, à des pays autres que leurs anciennes métropoles. — Parallèlement, le champ épistémologique de l'économie du développement s'est élargi et a pris en compte l'analyse de la domination internationale ; je ne m'attarderai pas sur ce courant de recherches, dont le livre récent de S. Amin (3) présente une remarquable synthèse. — Personnellement, je chercherai à attirer l'attention sur un autre niveau d'étude qui me paraît tout aussi fondamental, et bien plus dédaigné encore par la plupart des économistes : c'est celui de la micro-économie en zone rurale, pour laquelle une approche anthropologique est absolument essentielle.

(2) P. Soudet, « Les plans d'investissement outre-mer », *Revue d'économie politique*, septembre-octobre 1952, p. 800.

(3) « L'accumulation à l'échelle mondiale », Ifan-Dakar, Paris, Editions Anthropos, 1970.

Si le choix de l'« ensemble national » comme cadre privilégié des études de développement n'était pas innocent par sa volonté délibérée d'ignorer les phénomènes de domination internationale, il ne l'était pas non plus en rejetant dans l'ombre les sociétés paysannes d'Afrique Noire, leurs systèmes et leurs dynamismes propres. Au niveau de l'ensemble national, il ne peut être question que d'une observation quantitative, suivie d'une explication par les seuls mécanismes économiques : dans ce cadre de référence, l'humain n'est pas « économique », en ce sens qu'on ne peut l'intégrer dans un calcul en coûts et avantages. — Ainsi, l'aspect humain est délibérément laissé de côté, alors que les phénomènes qui me paraissent relever de l'« économique » associent un aspect quantitatif, présenté par des faits mesurables (statistiques de production, de consommation, etc...) et un aspect humain, présenté par des agents ou des groupes qui sont à l'origine ou à l'aboutissement de ces faits : la spécificité de l'économie politique, parmi les autres disciplines des sciences humaines, réside peut-être justement dans la combinaison de ces deux ordres de faits. Négliger l'aspect humain des phénomènes économiques, c'est tomber dans le « culte du quantitatif », qui, grâce à la parfaite maîtrise de techniques élaborées, empêche le chercheur de reformuler les problèmes et de remettre en question la finalité de ses travaux. Une telle manière de procéder a conduit à une inadaptation de l'économie du développement en Afrique Noire, et dans ses instruments d'analyse, et dans ses instruments d'intervention ; le procès intenté se résume ainsi :

« L'objet de la science économique n'est pas universel, mais étroitement circonscrit à une petite portion du développement de l'humanité. » (4)

L'inadaptation des instruments d'analyse économique transparait au niveau le plus étroit d'utilisation : celui de la comptabilité privée. J. Guillard exprime ainsi le scepticisme qu'il ressent face à l'établissement des comptes d'exploitation :

« Comment... établir un compte d'exploitation correct quand les charges de structure sont si mal connues (pas d'estimations correctes sur la valeur du sol) ou quand l'acquisition d'une épouse équivaut à la vente de sept à dix bovins (il faudrait alors inscrire une épouse en recettes, acquisition d'instruments de travail, mais également procréatrice d'un revenu futur : ses filles) ? » (5)

Que dire de l'application de la comptabilité nationale aux économies africaines ? Cette méthode d'analyse est déjà inadaptée à la réalité économique des pays industrialisés :

(4) Cl. Lévy-Strauss, « Critères scientifiques dans les disciplines sociales et humaines », *Revue internationale des Sciences sociales*, vol. XVI, 1964, n° 4.

(5) J. Guillard, *Golonpoui - Analyse des conditions de modernisation d'un village du Nord-Cameroun*, Paris - La Haye, Mouton, 1965, p. 473.

« Ce n'est un secret pour personne que la vieille « Comptabilité Nationale » ne permet qu'un déchiffrement grossier et déformant des faits économiques. » (6)

La transposition aux économies de subsistance fait problème puisque, par définition, elle ne retient que ce qui passe par le marché ; elle ne peut donc donner qu'une idée très déformée de la réalité économique dans des situations où les rapports entre individus sont souvent des rapports non marchands (7). Pour ce type d'économies, il faudrait que la recherche abandonne les méthodes d'analyse purement quantitative, et introduise une analyse qualitative axée sur le fonctionnement des systèmes étudiés.

Plus généralement, il est nécessaire de « repenser » l'ensemble des études quantitatives en Afrique Noire. — C'est ainsi qu'il peut paraître présomptueux de construire un échantillon statistique, alors que les unités de base sont encore peu ou mal connues : par exemple, l'établissement de statistiques de production ou de consommation se heurtera, en milieu rural, à la notion de « ménage exploitant » qui ne correspondra pas à celle d'« habitation ». — De plus, il semblerait que les statistiques actuellement disponibles dans les Etats africains soient établies pour le seul usage de l'ancienne métropole, à tel point qu'on a pu préconiser de « décoloniser les statistiques » :

« A l'examen, il apparaît que les séries courantes et parfois même les études ne sont pas toujours établies en fonction des besoins propres des économies africaines. » (8)

Enfin, un courant de pensée, dans les sociétés industrielles, tend à conseiller une certaine prudence dans l'utilisation de la statistique économique : c'est la démonstration de l'ouvrage d'O. Morgenstern : *Précisions et incertitude des données économiques* ; cette prudence doit être évidemment beaucoup plus grande quand il est question des sociétés paysannes d'Afrique Noire. Il ne s'agit pas, pourtant, de dénigrer ici l'utilisation de la statistique économique en Afrique Noire, mais d'attirer l'attention sur deux points : d'une part, l'utilisation de la statistique exige une compétence technique de haut niveau ; ces études coûtant fort cher pour les Etats africains, elles ne devraient être entreprises que par des statisticiens spécialisés ; d'autre part, il est nécessaire d'affiner les nomenclatures statistiques en partant de l'observation des unités existant sur le terrain, et non pas de définitions *a priori* qui ne sont que la trans-

(6) R. Pucheu, « Réimaginer le Plan », in « La planification pourquoi, comment, vers quoi ? », *France-Forum*, n° 110-11, juin-juillet 1971.

(7) B. de Jouvenel, « Sur la stratégie prospective de l'économie sociale », *Analyse et Prévision*, t. II, n° 4, octobre 1966.

(8) M. Dumas, « Où en est la planification en Afrique Noire ? », *Présence africaine*, n° sp. : « Réflexions sur la première décennie des indépendances », Paris, 1972, p. 110.

position en Afrique de notions européennes : c'est ainsi par exemple que, dans les études démographiques, la notion de « ménage » au sens occidental du terme n'a aucune signification ; de même, la notion économique d'« exploitation agricole » qui est associée à celle d'« habitation » dans la « ferme » française doit, au contraire, en être dissociée dans la majorité des cas en Afrique Noire ; enfin, je me bornerai simplement à citer les difficultés que soulève la notion de « propriétaire » quand il s'agit d'établir un parcellaire foncier, une liste des bovins vaccinés, la récapitulation des achats de matériel agricole moderne, etc... L'enquête statistique ne doit être lancée qu'après une sérieuse connaissance du milieu humain, et elle ne doit pas s'y substituer.

L'inadaptation des instruments d'analyse entraîne évidemment une inadéquation des instruments d'intervention. Au bout de dix années d'expériences de planification dans les pays d'Afrique Noire, on peut se demander si les différents plans ne se sont pas contenté d'enregistrer les résultats obtenus beaucoup plus que de les provoquer, notamment dans les pays où ces résultats ont été les plus spectaculaires. Là encore, un effort de réimagination est nécessaire pour prendre en compte dans l'analyse économique certains phénomènes considérés comme « sociaux », relevant, par conséquent, d'un type d'analyse différent, et qui, néanmoins, font dévier dans une large mesure les actions entreprises : c'est ainsi que la « consommation ostentatoire » s'est révélée être un véritable obstacle aux projets des plans à Madagascar (9). Ceci est d'autant plus urgent que les masses paysannes n'ont pas participé à la croissance économique dans les pays où elle a eu lieu au cours de ces dix dernières années : par conséquent, les déséquilibres sectoriels n'ont pu que s'aggraver (10).

En définitive, la critique suivante peut être adressée à tout ce qui a été tenté depuis dix ans :

« Par un ethnocentrisme d'autant plus excessif qu'il s'appuie sur un égalitarisme de principe, des experts appliquent leurs méthodes au groupe humain dont ils ont la charge, en le traitant comme un milieu inerte qui doit se plier à toutes les expériences. » (11)



Si l'économie du développement laisse délibérément de côté les phénomènes sociaux, c'est parce qu'elle est le véhicule d'une idéologie implicite : celle du maintien du réseau actuel de domination internationale.

(9) P. Duran, « La consommation ostentatoire à Madagascar », *L'Homme*, t. VII, n° 2, avril-juin 1967.

(10) M. Dumas, article cité, p. 106.

(11) H. Raulin, « L'étude socio-ethnologique, préalable nécessaire au développement agricole en Afrique Noire », *Congrès des Africanistes*, Dakar, décembre 1967.

En effet, si l'on cherche à intégrer les phénomènes sociaux dans l'analyse économique du développement en Afrique Noire, on est conduit à se poser la question de la finalité des politiques de développement et à constater que le développement est conçu selon un modèle et des valeurs purement occidentaux.

Le modèle de développement qui anime inconsciemment les politiques actuelles de planification en Afrique Noire est celui de la transformation de l'Europe avec la première révolution industrielle. — C'est ainsi que l'on ne conçoit le développement que selon un modèle unique, chaque nation devant passer successivement par les étapes par lesquelles sont passés les Etats aujourd'hui les plus avancés : le modèle des « cinq stades » présenté par Rostow en 1960 est une illustration de ce courant. Mais, la situation de l'Europe à la veille de la première révolution industrielle et la situation actuelle des pays d'Afrique Noire n'ont rien de comparable ; notamment, les nations où la révolution industrielle a démarré en premier en Europe étaient des nations en position de domination internationale, caractérisées par des échanges mercantiles, permettant de larges profits, avec les pays d'« outre-mer » (12), alors que les pays d'Afrique Noire sont, actuellement, des pays encore en majeure partie dominés, où les profits sont rapatriés dans les anciennes métropoles : dans ces conditions, on comprend que le problème d'une « accumulation » nécessaire à l'industrialisation se pose en des termes très différents.

Mais, ce qui est encore plus contestable, c'est que les essais de développement qui ont été tentés l'ont été en imposant un ensemble de valeurs proprement occidentales (à savoir : une conception du « bonheur » qui repose sur l'accroissement des richesses matérielles) à des sociétés dont les valeurs fondamentales sont d'un ordre différent (par exemple : multiplication de la descendance), sauf, bien sûr, au sein de l'élite dirigeante, elle-même occidentalisée. Il se produit donc entre nations ce qui se produisait entre gouvernants et gouvernés au XVIII^e siècle : des relations de « despotisme éclairé ». Non pas qu'il faille à tout prix sauver les valeurs fondamentales des « sociétés primitives » pour justifier un sentimentalisme de bon aloi, mais bien plutôt pour démasquer le fait que l'idéologie unilatérale du « développement » recouvre actuellement de nouvelles relations d'exploitation.

En effet, il semblerait qu'il n'y ait pas grand changement entre la période de domination coloniale, où les impôts et les emprunts fournis par les habitants de la métropole servaient à établir une infrastructure économique dont ne bénéficiaient que quelques grandes maisons com-

(12) A. Ly cite, in « La Compagnie du Sénégal » (*Présence africaine*, 1958), « les voyages du sieur Lemaire aux îles Canaries, Cap-Vert, Sénégal et Gambie... », signalant des profits de 800 % à Saint-Louis du Sénégal en 1682-1685.

merciales, et les politiques d'aide actuelles, où les moyens financiers fournis par un circuit sont récupérés par un autre circuit, qui les rapatrient dans les anciennes métropoles. — Ou bien, quand il y a changement, ce changement n'est pas forcément désintéressé : l'introduction de cours de « marketing » et de « management » dans des Universités africaines peut être interprétée comme une mesure propre à favoriser la promotion des nationaux ; mais, cette promotion des nationaux correspond à une politique précise des grandes firmes internationales : dans le contexte d'Etats indépendants, il devient moins coûteux de confier les postes de gestion à un personnel africain, puisque ce personnel n'a pas les exigences d'un personnel expatrié, devenu inutile et onéreux du fait des indépendances, et que les salaires versés sont alignés sur ceux pratiqués dans les « pays-hôtes » et donc moins élevés que ceux des pays européens.

En définitive, poser le développement comme une fin en soi, c'est relever d'une idéologie « humanitaire », dont la finalité est le plus grand développement des pays déjà développés. Il s'agit de s'entendre : il n'est pas question de préconiser un retour à l'état de « bon sauvage » pour les sociétés d'Afrique Noire. — Ces sociétés ont été perturbées par le contact avec les sociétés occidentales : il est normal qu'elles s'engagent dans la vie du développement économique. Mais les différents protagonistes de ce développement doivent être lucides, aussi bien du côté de la recherche que du côté de l'action, et savoir ce que recouvre exactement cette notion de « développement ».

✱

Que préconiser ? La solution me paraît suggérée par l'analyse précédente : si l'économie du développement a jusqu'ici pêché par l'étroitesse de son champ d'études, il devient urgent d'étendre celui-ci d'une part au-delà des « ensembles nationaux », en abordant les problèmes posés par la domination internationale, et d'autre part en-deçà, en analysant le fonctionnement des systèmes économiques locaux. La principale difficulté théorique demeurera vraisemblablement l'essai d'intégration de ces trois niveaux d'analyse dans l'explication des phénomènes de développement. Mais, aussi, la combinaison de ces trois niveaux d'analyse permettra peut-être d'aboutir à une typologie diversifiée des situations de sous-développement, à l'inverse de ce qui se passe actuellement, où une même étiquette recouvre les situations les plus différentes (Inde, Amérique Latine, Afrique Noire,...). Je m'attacherai à défendre ici la partie la plus négligée de ce programme : l'analyse des systèmes économiques locaux. Je montrerai successivement qu'un « développement harmonisé » nécessite la participation des systèmes économiques locaux, et

que l'étude de ces systèmes économiques demande une approche anthropologique de la part de l'économiste.

La leçon la plus claire du bilan de dix années de planification en Afrique Noire est que les masses rurales n'ont aucunement participé à la croissance économique, dans les pays dans lesquels elle a eu lieu (13). Or, ces politiques de planification reposaient sur des bases fausses :

« On peut planifier, ou tenter de planifier, une politique de développement autocentrée et financée par des moyens nationaux. On ne peut pas planifier un développement qui dépend intégralement des conditions de la demande extérieure et du capital étranger. » (14)

Pour passer à une phase de développement « autocentré » et « autodynamique » l'apport du monde rural est fondamental en ce qui concerne le financement, puisqu'on ne peut compter ni sur le secteur industriel, à l'état naissant et bénéficiant d'exonérations fiscales sans toujours réinvestir ses profits sur place, ni sur le secteur commercial, soit aux mains de l'« étranger », (qui rapatrie la majeure partie des profits dans les anciennes métropoles) soit aux mains des nationaux, qui réinvestissent dans des secteurs non productif. De plus, dans les pays africains, c'est le monde rural qui constitue le secteur le plus important dans la formation du Revenu National : ainsi, en 1951, l'Agriculture et l'Élevage entraient pour 65 % dans la formation du Revenu National Net de l'A.O.F. (15). Il est vraisemblable que, depuis vingt ans, les proportions se sont un peu modifiées : elles ne se sont certainement pas inversées. C'est donc du monde rural qu'il faut attendre le financement du développement.

Mais cet apport que l'on attend du monde rural, il faut savoir d'abord s'il est possible, et ensuite comment le susciter. C'est ici que se place l'étude des systèmes économiques locaux, car une décision prise à l'échelle nationale, ou même régionale (16), serait vouée à l'échec : il faut tenir compte des diversités ethniques, géographiques, historiques, etc... En effet, la leçon la plus claire à tirer des diverses expériences de « modernisation » tentées dans le monde rural africain depuis un quart de siècle, ce sont les étonnantes réactions d'accommodation, d'assimi-

(13) M. Dumas, article cité.

(14) S. Amin, « L'expérience ouest-africaine 1960-70 - Bilan de synthèse », *Présence africaine*, n° spécial, 1972.

(15) Gouvernement général de l'A.O.F., Direction générale des Finances : « Essai de récapitulation des éléments connus à Dakar pour servir à un calcul du revenu national de l'A.O.F. en mai 1951 » (Dakar, décembre 1952 - février 1953).

Revenu national de l'A.O.F.	161.751 millions Frs C.F.A.
----------------------------------	-----------------------------

Revenus de l'agriculture	94.516 »
--------------------------------	----------

Revenus de l'élevage	11.385 »
----------------------------	----------

(16) Au sens de « région administrative », comme unité interne d'un ensemble national.

lation, de rejet, de réinterprétation dont ce monde rural a fait preuve : toutes les actions entreprises ont été déviées du but qu'elles visaient par méconnaissance profonde du milieu humain sur lequel on voulait agir. Au lieu de parler de « frein au développement » ou de « milieu hostile au progrès technique », il eut été plus lucide de se lancer dans une investigation en profondeur de ces sociétés paysannes. De même, si l'on veut mobiliser une épargne du monde rural en faveur du développement, il sera nécessaire de passer par une phase d'études minutieuses pour savoir quels sont les circuits d'accumulation qui existent depuis toujours dans ces sociétés paysannes (accumulation dans le cheptel bovin, par exemple), quelle est l'origine de cette accumulation (surplus du produit agricole ou du petit commerce), quelles en sont les modalités de gestion et d'appropriation (individuelle ou collective), quel en est le mode de transmission, et, enfin, comment transformer cette modalité ancienne d'accumulation pour en tirer un surplus monétaire : non pas en conseillant purement et simplement la vente d'animaux, mais bien plutôt en envisageant la transformation de troupeaux oisifs en élevage d'em-bouche, dans le cas d'une accumulation dans le cheptel bovin.

Mais l'étude de ces systèmes économiques locaux requiert une démarche anthropologique. En effet, il y a un renversement actuel dans l'analyse économique des économies industrialisées, puisque l'on condamne : « ...les modèles hautement scientifiques d'analyses et de projections économétriques dont l'élégance semble varier en raison inverse de leur utilité dans l'exécution » (17), aussi bien aux Etats-Unis où l'on découvre la nécessité de nouveaux concepts et de nouveaux indices sociaux pour la mise en place de la « Grande Société », qu'en France à l'occasion des discussions du VI^e plan, où la notion de « qualitatif » a fait son apparition.

A plus forte raison, ce « qualitatif » doit-il être pris en compte dans l'analyse des sociétés d'Afrique Noire puisque :

« ...plus une société est simple, moins il est possible d'isoler l'économique des autres éléments de la vie sociale et plus l'analyse d'un mécanisme apparemment économique sera complexe puisque toute la configuration sociale se trouve présente au cœur de ce mécanisme. » (18)

Personnellement, je pense que l'une des lignes de recherche possible est *l'analyse qualitative du fonctionnement des systèmes économiques africains, notamment en élucidant la question des inter-relations entre phénomènes économiques et phénomènes sociaux*. Cette démarche appelle une conception propre de l'économie politique, que je définirai ainsi :

(17) B.M. Gross, « L'avenir de l'analyse systématique des modèles sociaux », *Analyse et Prévisions*, t. I, n° 2, février 1967.

(18) M. Godelier, *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, Maspéro, 1966, pp. 278-279.

« Une étude des rapports noués entre agents ou groupes à l'occasion des phénomènes de production, de consommation et de distribution. » (19)

Cette conception a un double avantage :

1. elle est « opératoire » sur le terrain, puisqu'elle limite le champ de l'économique aux phénomènes de production, de consommation et de distribution ;
2. par contre, elle ne limite plus l'explication des phénomènes observés aux seuls mécanismes économiques, mais, elle invite, au contraire, à rechercher la détermination de ces phénomènes dans un domaine plus vaste que l'économique.

Ainsi, les rapports noués entre producteurs et non producteurs, au lieu d'être essentiellement marchands, peuvent être fondés soit sur des relations de parenté, soit sur une dépendance politique, soit sur une appartenance religieuse...

Mais un certain nombre d'études ethnologiques existent : pourquoi ne sont-elles pas prises en considération par les économistes du développement ? C'est qu'il y a une double opposition entre études ethnologiques et études économiques : opposition de méthode et opposition de niveaux d'études.

La méthode ethnologique se caractérise par la *description* de la réalité observée et l'*induction* à partir de cette réalité ; la méthode économique, quant à elle, se caractérise par une *formalisation* rapide par rapport aux faits observés et plutôt par une *démarche déductive*.

Quant aux niveaux d'études, les études ethnologiques se font de préférence au niveau micro-sociologique (lignages, communautés villageoises) et les études économiques de préférence au niveau macro-économique (région, nation, ensemble pluri-national).

Tout sépare donc ces deux disciplines. Or, si l'on veut progresser dans l'élucidation des rapports qui peuvent exister entre phénomènes économiques et phénomènes sociaux, il est nécessaire que certains économistes se consacrent à des recherches anthropologiques, et servent de lien entre les deux disciplines. En effet, de formation économique, ils sont mieux placés que de purs ethnologues ou sociologues pour savoir ce qui est *nécessaire* aux économistes chargés de tâches de développement (planifications, modernisation du monde rural, etc...). Loin d'une coupure entre anthropologie économique et économie du développement, c'est plutôt une institutionnalisation de leur liaison qui paraît devoir survenir.

(19) Sur la définition de l'« économique », cf. la discussion de M. Godelier dans l'ouvrage cité ci-dessus.

Un certain nombre d'objections peuvent être élevées contre un tel programme de recherche, objections qu'il est nécessaire de discuter.

Tout d'abord, on peut objecter qu'un tel programme va aboutir à une grande diversité, pour ne pas dire un éparpillement, des situations décrites. Aucune généralisation théorique ne pourrait être retirée de ce travail, qui serait ainsi fait en pure perte. A cela, je répondrai que le souci d'une « généralisation théorique » cède trop souvent le pas, dans la recherche française, à une généralisation hâtive, et qu'il convient beaucoup plus de mettre actuellement l'accent sur les « différences » plutôt que sur les aspects « généraux » (20). De plus, le but de cette recherche est justement de mettre en lumière toute la richesse des comportements économiques au niveau local en réaction contre un « appauvrissement » dû au placage d'une théorie économique d'origine étrangère ; en fait, plus on approfondit un problème limité, et plus on a de chances d'en retirer un apport théorique.

Cependant, je ne méconnais pas les dangers d'un « micro-économisme » présenté par des études pointillistes détachées de leur contexte. — Aussi, l'un des points principaux de ce programme de recherche sera de situer les systèmes économiques locaux dans un ensemble national et international, et de chercher surtout à intégrer ces trois niveaux d'analyse aussi bien pour l'explication scientifique que pour l'action de développement (21). D'ailleurs, cette intégration devra être aussi tentée pour le passé, puisque le mode de colonisation antérieur peut dans une large mesure expliquer les phénomènes observés de nos jours : il est évident que l'impact d'une « colonisation de peuplement », comme celle de l'Afrique du Nord, a été différent, pour les sociétés locales, de celui d'une « colonisation mercantile » comme en A.O.F. ou de celui d'une « colonisation de plantation » comme en A.E.F.

Un autre danger pourrait être qualifié d'« anthropologisme » : il consisterait à ne s'attacher qu'à la seule description de phénomènes sociaux tels que les relations de parenté, la dépendance politique ou l'appartenance religieuse, sans raccorder ces phénomènes au fonctionnement d'un système économique. — C'est pourquoi il est peut-être important que ce genre d'études soit entrepris par un économiste qui n'oublie jamais que

(20) Cf. à ce sujet *Le manifeste différentialiste* d'H. Lefebvre.

(21) Les réflexions précédentes doivent beaucoup au texte de Ch. Coulon (C.E.A.N., Bordeaux) :

« A la recherche d'un cadre théorique nouveau pour l'étude des problèmes d'intégration entre système politique et société dans les Etats de l'Afrique Noire contemporaine » (à paraître).

la finalité de ses travaux est de provoquer un changement dans la situation matérielle de ceux chez qui il travaille.

L'élargissement du champ d'études ainsi proposé aux économistes du développement permettra peut-être d'échapper en partie à cette critique formulée contre ce qui a jusqu'ici été tenté :

« Peut-être que la plus claire leçon d'une grande attention donnée depuis une quinzaine d'années aux problèmes des pays émergents est-elle qu'il y faut plus d'efforts d'invention d'un avenir original qu'on ne l'avait d'abord supposé... » (22)

Peut-être que l'idée finale à retenir des propositions précédentes est que le progrès scientifique, en sciences humaines, passe beaucoup plus par l'élucidation des idéologies et des intérêts de groupes antagonistes que par l'acquisition d'une connaissance soit-disant « objective ». C'est en quoi il s'agit sans doute d'un « travail de Pénélope », sans cesse à renouveler...

Dakar, juin 1972.

(22) B. de Jouvenel, « Sur la stratégie prospective de l'économie sociale », *Analyse et Prévision*, t. II, n° 4, octobre 1966.

Centre d'Etude d'Afrique Noire de Bordeaux

**ANNÉE
AFRICAINÉ
1971**

—
EXTRAITS
—

A. PEDONE

J.M. GASTELLU

13 FEVR. 1975

O. R. S. I. O. M.

Collection de Référence

n° B7368 Eco.